

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Bailleur :

Catherine MENGUY « Résidence Catherine ».

12, rue des estivants

Sion sur l'Océan

85 270 Saint Hilaire de Riez

RCS la Roche sur Yon Siret : 410 645 105 00017 TVA FR 76 19410645105

Catherine_menguy@orange.fr

IBAN : FR76 1551 9390 5200 0202 9950 132

BIC : CMCIFR2A

Locataire :

**Tout titulaire d'un contrat (occupation à titre provisoire) de location de vacances
délivré par le bailleur mentionné ci-dessus.**

1 Le bailleur

- doit délivrer au locataire un logement en bon état et conforme à l'état descriptif.
- restituer le dépôt de garantie dans les 7 jours suivant la fin de location en totalité ou en partie selon l'état de l'appartement à la suite du départ du locataire.

2 Le locataire

- doit occuper personnellement les locaux loués en respectant la capacité d'accueil prévue dans le descriptif et conséquemment ne pas sous-louer.
- doit justifier d'une assurance couvrant les lieux, les meubles, vols, incendie, dégâts des eaux, tout sinistre dû à l'électricité, gaz.
 - ne pas nuire à la tranquillité des voisins (tapage, bruit, odeur, fumée, obstruction des canalisations)
 - ne pas utiliser les locaux à titre professionnel et ou commercial .

3 Le loyer

le loyer (acompte et solde) devra être réglé de la manière suivante :

acompte de 25 % à la réservation

solde 30 jours avant le début de la location.

Le non-respect de ce calendrier peut rendre la réservation caduque.

Toute réservation intervenant dans les 30 jours précédant la prise de possession de l'appartement nécessite un règlement en totalité.

4 Acompte

L'avance de loyer est due au titre « d'acompte ».

Le locataire prenant l'initiative de l'annulation devra indemniser le bailleur de la totalité du préjudice subi (montant total de la location pour le locataire si le logement n'a pu être reloué par le bailleur).

Dans le cas contraire (bailleur annulant le séjour), le locataire se verra remboursé de deux fois le prix de la location.

5 Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (200€) s'effectuera le jour de la prise de possession des lieux par chèque ou espèces (contre reçu) et sera retourné au locataire dans les 7 jours suivant son départ, sous déduction ou non des sommes qui pourraient rester à la charge du bailleur dans le cas de dégradations ou de frais de ménage complémentaires.

Cette somme ne sera en aucun cas affectée au règlement anticipé du loyer.

6 Inventaire

Tout défaut ou manquement constaté par le locataire à son arrivée devra être soumis au bailleur dans les 24H00.

L'absence de remarque rend caduque toute contestation ultérieure.

7 Clause résolutoire

A défaut de paiement aux échéances ou en cas d'inexécution d'une des clauses du contrat de location, le bailleur -8 jours après une mise en demeure infructueuse – exigera la résiliation immédiate du contrat de location.

8 Conditions de réservation

Les conditions générales de vente sont considérées comme acceptées dès que le contrat de location est signé et l'acompte crédité.

9 Moyens de paiement

virement bancaire (RIB en référence bailleur)

Chèque

carte bancaire

ANVC à hauteur de 30 % du solde du séjour . Pas de règlement d'acompte par ANCV

Espèces

8 Taxe de séjour

Perçue par nos soins et reversée pour la communauté de communes du Pays de Saint Gilles .

Selon notre classement 3* le montant de la taxe individuelle et journalière est de **1.16€**.

9 Séjour écourté

Il ne sera procédé à aucun remboursement...sauf dans le cas où le seul bailleur trouve avec accord du client titulaire du contrat de location, un nouveau locataire (avec accord du client titulaire).

10 Responsabilité

Le bailleur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (véhicule ou autre) pendant le séjour du locataire. Il appartient à ces derniers de s'assurer.

11 Accueil/départ : modalités

La prise de possession des lieux se fait entre 16H00 et 19H00 (arrivée tardive possible, nous contacter).

Remise des clés au plus tard pour 10H00 le jour du départ.

Dans le cas de l'option draps et serviettes éponges, ces derniers devront être déposés dans le bac à douche.

Si vous n'avez pas choisi l'option ménage, un état des lieux de départ sera effectué.

Pas d'aspirateur avant 9H00 !

12 Animaux

Chiens et chats sont acceptés moyennant un supplément quotidien de 2€.